



« Retraite progressive, mode d'emploi »

Par [Valérie Batigne](#), présidente de Sapiendo-Retraite.



[Valérie Batigne](#), directrice de Sapiendo-Retraite

La retraite progressive permet de réduire son activité professionnelle en travaillant à temps partiel et de mettre en paiement une partie de ses retraites. Dans le cadre de votre activité, vous continuerez à cotiser et donc à valider des points et des trimestres qui seront pris en compte dans le calcul de votre pension de retraite définitive. Ce dispositif ne doit pas être confondu avec le cumul emploi-retraite qui ne permet pas de générer de nouveaux droits dès lors que la retraite a été mise en paiement.

Ce dispositif peut être utilisé pour valider des trimestres supplémentaires de sorte à atteindre son taux plein ou bénéficier d'une surcote. Il peut également apparaître comme une solution pour éviter le malus Agirc-Arrco de 10% par le décalage d'un an du départ en retraite.

Pour bénéficier de ce dispositif, vous devez réunir une durée d'assurance minimale de 150 trimestres, avoir atteint l'âge de 60 ans et avoir l'accord de votre employeur pour réduire votre activité. En tant que salarié, votre activité doit être réduite entre 40 et 80 % d'un temps plein.

Comment fonctionne ce dispositif ?

www.mieuxvivre-votreargent.fr

Pays : France

Dynamisme : 7



[Visualiser l'article](#)

Lors de la liquidation de vos droits à un départ en retraite progressive, votre pension sera calculée provisoirement au prorata de votre réduction d'activité mais également en fonction des droits à retraite que vous aurez acquis à cette date. Un avenant au contrat de travail, caractérisant l'accord de votre employeur, vous sera alors demandé lors de la constitution de votre dossier.

Lors de la liquidation définitive de vos droits, un nouveau calcul de pension de retraite définitive sera effectué en intégrant les droits que vous aurez cumulé durant la période d'activité à temps partiel. Ces droits additionnels permettent alors de réduire l'impact d'une éventuelle décote.